



SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

**INSCRITE À LA COMPAGNIE RÉGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CAEN**

ASSOCIATION DIOCESAINE DE COUTANCES

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ASSOCIATION DIOCESAINE DE COUTANCES

Siège social : 1, Rue Cardinal Guyot – 50 200 COUTANCES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2025

SAS SOFICOM AUDIT

Siège social : Péricentre III – 26, Avenue de Thiès, 14 000 CAEN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Caen

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE COUTANCES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE COUTANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note de l'annexe, intitulée « CHANGEMENTS COMPTABLES » relative à l'application du nouveau règlement 2023-03 et ses conséquences.
- La note de l'annexe, intitulée « FAITS CARACTERISTIQUES » relative à l'octroi des legs et à la fermeture de la maison de retraite « Monseigneur Jacques Fihey ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les principales diligences accomplies par nos soins :

- Analyse des procédures et du contrôle interne ;
- Contrôle de la réalité des immobilisations nouvellement inscrites à l'actif et observation du bon respect de la permanence des méthodes de dépréciation des immobilisations d'un exercice à l'autre ;
- Contrôle de la réalité (d'existence) sur un % significatif du poste des autres achats et charges externes ;
- Contrôle des encaissements des créances (legs) ; appréciation du caractère de prudence.
- Contrôle mathématique des états de rapprochements bancaires de clôture et observation du bon déroulement des opérations en état de rapprochement.
- Validation de la correcte application de la procédure d'intégration de la comptabilité des paroisses dans la comptabilité centralisée du diocèse.
- L'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La date du présent rapport est celle de la fin des travaux de contrôle que nous avons mis en œuvre.

Fait à Caen, le 19 juin 2026

SOFICOM AUDIT SAS
Commissaire aux comptes



Franck DANET
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	49 373	49 373		
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	811 990		811 990	746 990
Constructions	27 439 404	16 561 180	10 878 224	10 405 925
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	42 168	10 835	31 333	31 996
Autres immobilisations corporelles	7 611 762	5 084 660	2 527 101	2 392 193
Immo. corp. en cours, avances et acomptes	176 264		176 264	312 284
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 308 421		1 308 421	611 654
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	339 164		339 164	410 943
Autres immobilisations financières	14 783		14 783	2 973
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	37 793 327	21 706 048	16 087 280	14 914 958
Comptes de liaison				
Actif circulant				
Stocks et en-cours	11 520		11 520	9 401
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	48 082		48 082	54 728
Créances reçues par legs ou donations	1 227 123		1 227 123	1 228 889
Autres créances	314 798	101 364	213 434	271 261
Charges constatées d'avance	194 680		194 680	53 174
Valeurs mobilières de placement	19 125 407	74 163	19 051 245	18 551 058
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	5 175 113		5 175 113	5 125 693
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	26 096 723	175 527	25 921 196	25 294 204
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	63 890 050	21 881 574	42 008 476	40 209 163

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	2 284 758	2 188 604
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	11 786 267	12 457 052
Réserves pour projet de l'entité	16 350 455	15 522 780
Autres réserves		
Report à nouveau		360 892
Excédent ou déficit de l'exercice	1 642 339	-204 001
Situation nette	32 063 819	30 325 327
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	149 657	162 513
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	32 213 477	30 487 839
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 522 358	1 833 796
Fonds dédiés	623 230	644 993
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	3 145 589	2 478 789
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	227 941	457 996
Provisions pour charges	34 135	41 877
TOTAL DES PROVISIONS IV	262 076	499 873
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 072 135	4 161 703
Emprunts et dettes financières diverses	72 525	1 613 457
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	253 798	222 305
Dettes des legs ou donations	13 186	6 747
Dettes fiscales et sociales	342 030	356 080
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 574 309	342 029
Produits constatés d'avance	59 351	40 342
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	6 387 334	6 742 662
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	42 008 476	40 209 163

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Vente de biens et services		
Ventes de biens	58 938	70 699
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	956 067	1 008 267
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	12 855	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 603 949	3 335 698
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	2 052 089	683 648
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	351 444	390 846
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	102 117	
Utilisations des fonds dédiés	41 592	40 087
Autres produits	2 049 132	1 844 392
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	9 228 183	7 373 636
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	100 789	132 754
Variation de stocks	232	327
Autres achats et charges externes	3 358 383	3 187 547
Aides financières	177 245	188 947
Impôts, taxes et versements assimilés	252 148	269 149
Salaires	1 859 384	2 306 737
Cotisations sociales	754 991	795 673
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 189 389	1 214 130
Dotations aux provisions	215 011	
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées	11 822	
Reports en fonds dédiés	19 830	
Autres charges	226 900	39 758
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	8 166 125	8 135 023
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 062 058	-761 386
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	226 468	
Autres intérêts et produits assimilés	46 826	306 651
Reprises sur dépréciations et provisions	37 869	120 313
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières	2 055	
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	390 060	374 915
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	703 279	801 879

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		Du 01/01/2024 au 31/12/2024	
	Total		Total	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		18 310		14 380
Intérêts et charges assimilées		45 276		40 869
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		20 147		60 712
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		83 733		115 961
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		619 545		685 918
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)		1 681 604		-75 469
Produits exceptionnels V				468 131
Charges exceptionnelles VI				554 888
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				-86 758
Participation des salariés aux résultats VII				
Impôts sur les bénéfices VIII		39 265		41 775
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		9 931 462		8 643 646
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		8 289 123		8 847 647
EXCÉDENT OU DÉFICIT		1 642 339		-204 001
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 42 008 476 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 1 642 339 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception des points évoqués ci-dessous,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

- L'association bénéficie d'un niveau de legs exceptionnel sur cet exercice (2.052 K€)

- L'association a procédé à la fermeture de la maison de retraite "Monseigneur Jacques Fihey" ainsi qu'à un plan de licenciement. Une provision pour charge exceptionnelle de 171 K€ avait été comptabilisée en 2024. La reprise de provision a été comptabilisée en exploitation en 2025 et vient neutraliser le coût du plan comptabilisé en charge de personnel.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant.

Changements comptables

A compter de cet exercice 2025, l'association diocésaine applique le règlement 2023-03.

Plusieurs conséquences sont à signaler pour une bonne compréhension de la lecture des comptes.

1- Nouvelle définition du résultat exceptionnel

Désormais le résultat exceptionnel ne comprend principalement que les produits et charges liés à un évènement majeur et inhabituel.

- Les reprises de subventions d'investissement sont comptabilisées en produit d'exploitation (comptes 747) pour 12.855 €
- Les plus-values sur cession d'éléments d'actifs sont comptabilisées en résultat d'exploitation :

* Le prix de cession dans le compte 757010 pour 102.116 € (correspondant à une indemnité d'assurance suite à un sinistre à Saint Lô)

* La valeur nette comptable dans un compte 652201 pour 11.822 €

- Les indemnisations et provisions liées au fonds SELAM sont comptabilisées en exploitation :

* Sommes versées en 2025 : 173.000 €

* Reprise de provision : - 173.000 €

* Dotation complémentaire : 116.647 €

- La reprise de provision pour charge concernant les licenciements des effectifs de la maison de retraite MJF a été constatée en exploitation pour 170.701 €

2 - Suppression des comptes de transferts de charges

Les comptes de transferts de charges (racine 79) ne peuvent plus être utilisés.

Les pensions CAVIMAC antérieurement comptabilisées en 791421 sont désormais inscrites en négatif dans le compte 649130 pour 333.759 €.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes ;
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations ont été valorisées au coût historique, suivant les mentions portées sur les actes originaux.

Dans le cadre de l'application des nouvelles normes comptables, les constructions non totalement amorties ont été décomposées entre structure et « autres composants », la structure ayant été estimée à 80,80 % de la valeur de la construction et le poste « autres composants » à 19,20 %.

La structure a été amortie sur 30 ans alors que les "autres composants" l'ont été sur une durée de 15 ans.

Les autres durées d'amortissement sont :

- Aménagement des constructions : 10 à 20 ans
- Matériel : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 et 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau : 4 à 10 ans
- Matériel d'entretien : 4 et 5 ans

Informations significatives

Le périmètre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 intègre :

1 - la comptabilité de la Curie diocésaine ainsi que les comptes des paroisses et ceux du sanctuaire du Mont Saint Michel.

2 - les services de la Curie disposant d'une comptabilité autonome :

- le pôle missionnaire
- le centre spirituel de la Lucerne d' Outremer

3 - les aumôneries de l'enseignement public :

- AEP SAINT LÔ
- AEP VALOGNES
- AEP CHERBOURG
- AEP OCTEVILLE
- AEP COUTANCES

A noter que l'association a engagé un processus de regroupement des paroisses en 2025.

Variation des fonds associatifs

Capitaux propres au 31/12/2024	30 325 327 €
Apports en fonds associatifs	96 154 €
Résultat exercice 2025	1 642 339 €
Capitaux propres au 31/12/2025	32 063 820 €

Autres informations

Contribution volontaire en nature

L'Association n'est pas actuellement en mesure de chiffrer le montant des contributions volontaires en nature.

Engagement de retraite des salariés embauchés directement par les paroisses

La provision pour départ en retraite comprend une somme forfaitaire de 20 000 € liée aux départs en retraite des salariés embauchés directement en paroisses.

Régime fiscal

L'Association Diocésaine est une association à but non lucratif au sens du Code Général des Impôts. En application de ce texte, sont soumis à l'impôt sur les sociétés certains produits financiers et fonciers.

Rémunération des dirigeants

Absence de rémunération liée à la fonction de dirigeants.

Effectifs salariés au 31/12/2025 de la Curie Diocésaine AD Coutances-Avranches

- . Cadres : 6
- . Non cadres : 23
- . Total : 29

Les plus-values latentes sur le portefeuille de titres représentent 1.491.663 € au 31 décembre 2025.

Apport en fonds associatif (2.284.758 €)

Au titre de l'année 2021

- Ensemble immobilier à SAINT LO (Association LES LOGIS DE BRIOVERE) 687.000 €.

Au titre de l'année 2023

- Centre paroissial de GRANVILLE : 700.000 €
- Ensemble immobilier à PONTORSON : 490.000 €
- Dévolution Association cantonale SAINT PIERRE EGLISE : 51.604 €

Au titre de l'année 2024

- La salle Jeanne d'Arc et un garage à Montmartin sur Mer : 120.000 €
- La salle paroissiale et des parcelles de terrain à Hambye : 140.000 €

Au titre de l'année 2025

- 36 rue de Tourville à Coutances 450.000 €
- Passif reprise Grange de la Paix - 353.846 €

Ressources provenant de l'étranger

Les ressources provenant de l'étranger s'élèvent à 4.010 €

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	339 164		339 164
Autres immobilisations financières	14 783		14 783
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	48 082	48 082	
Reçues par legs ou donations	1 227 123	1 227 123	
Personnel et comptes rattachés	2 192	2 192	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 556	7 556	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 638	5 638	
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	293 913	293 913	
Charges constatées d'avance	194 680	194 680	
TOTAL	2 133 130	1 779 183	353 947

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine	11 463	11 463		
- A plus d'1 an à l'origine	4 060 672	648 752	2 769 383	642 537
Emprunts et dettes financières diverses (1)	72 525	72 525		
Fournisseurs et comptes rattachés	253 798	253 798		
Dettes des legs ou donations	13 186	13 186		
Personnel et comptes rattachés	117 776	117 776		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	184 298	184 298		
Impôts sur les bénéfices	36 000	36 000		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	3 956	3 956		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées	1 321 087	1 321 087		
Autres dettes	253 222	253 222		
Produits constatés d'avance	59 351	59 351		
TOTAL	6 387 334	2 975 414	2 769 383	642 537

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaires : néant

Variation des fonds dédiés - Ressources liées à la générosité du public

Ressources liées à la générosité du public	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
MAISON MGR JACQUES FIHEY	72 953		5 046			67 907	
AUTEL CATHEDRALE	52 131		1 972			50 159	
MAISON REJOUIS TOI	331 365		23 271			308 094	
CENTRE PAROIS.TOURLAVILLI	142 908		8 321			134 587	
PAROISSE STE MARIE DE LA B	45 636	7 278	2 981			49 933	
CLOCHE EN INDE		12 552				12 552	
TOTAL	644 993	19 830	41 591			623 232	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif

(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Variation des fonds reportés - Legs et donations

Legs ou donations	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
LEGS	1 833 795	688 562		2 522 357
TOTAL	1 833 795	688 562		2 522 357

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques	457 996	113 647	343 702		227 941
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	457 996	113 647	343 702		227 941
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations	41 877		7 742		34 135
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES	41 877		7 742		34 135
TOTAL DES PROVISIONS	499 873	113 647	351 444		262 076

Commentaires : néant

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients				
Autres dépréciations	93 722	119 674	37 869	175 527
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	93 722	119 674	37 869	175 527
TOTAL GÉNÉRAL	93 722	119 674	37 869	175 527

Commentaires : néant

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Pensions, retraites et assimilés	
Autres engagements	153 020
TOTAL	153 020

Intérêts sur emprunts en cours : 153.020 €

ENGAGEMENTS RECUS :

[illegible]

Commentaires : néant

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 500 000		
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
	Total	1 500 000	

Commentaire

Nantissement du placement réalisé auprès de Générali pour 1.500.000 € en garanti de l'emprunt souscrit à hauteur initialement de 3.000.000 € auprès du Crédit Mutuel (capital restant dû au 31/12/2025 : 2.141.117 €)

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 228	59 565
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	211 698	213 931
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	252 490	341 297
Instruments de trésorerie		11 463
TOTAL	522 416	626 256

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	6 339	14 790
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		260 524
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		433 997
Instruments de trésorerie		
TOTAL	6 339	709 310

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation	59 351	40 342
Produits : - Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL	59 351	40 342

Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation	194 680	53 174
Charges : - Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	194 680	53 174

Commentaires : néant

Détail des legs, donations et assurance-vie

PRODUITS	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 543 847
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article L213-9	1 174 248
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	168 086
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	2 886 180
CHARGES	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	158 233
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	675 858
TOTAL	834 091
SOLDE DE LA RUBRIQUE	2 052 089

ASSOCIATION DIOCESAINE DE COUTANCES

Siège social : 1, Rue Cardinal Guyot – 50 200 COUTANCES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

SAS SOFICOM AUDIT

Siège social : Péricentre III – 26, avenue de Thiès, 14 000 CAEN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Caen

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE COUTANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1°) Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Caen, le 19 juin 2026

SOFICOM AUDIT SAS
Le commissaire aux comptes



Franck DANET
Le commissaire aux comptes